



**DÉLIBÉRATIONS VOTEES PAR LE  
CONSEIL D'ADMINISTRATION  
REUNI LE 19 JANVIER 2022**



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE MOSELLE AGENCE TECHNIQUE**

**Séance du 19 janvier 2022**

Date de la convocation : 5 janvier 2022  
Président : Laurent MULLER  
Secrétaire de séance : Sylvie BOUSCHBACHER

Membres du Conseil d'Administration	En exercice :	<b>24</b>
	Présents :	<b>15</b>
Nombre de votes :		<b>18</b>

L'an deux mille vingt-deux, le 19 janvier à 15h00, les membres du Conseil d'Administration de Moselle Agence Technique (MATEC) se sont réunis à METZ, dûment convoqués par lettre du 5 janvier 2022 sous la présidence de Monsieur Laurent MULLER.

**POUR LE 1<sup>ER</sup> COLLEGE – CONSEILLERES / CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX**

<u>NOM - Prénom</u>	<u>Fonctions – Canton d'élection</u>	<u>Présent</u>	<u>Excusé</u>	<u>Pouvoir le cas échéant à</u>
BOUSCHBACHER Sylvie	Canton du Saulnois	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
CORRADI Luc	Canton de Hayange	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
LORIA-MANCK Christelle	Canton de Forbach	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
MAGRAS Ginette	Vice-Président du Conseil Départemental – Canton de Boulay-Moselle	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	BOUSCHBACHER Sylvie
MULLER Laurent	Canton de Freyming-Merlebach	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
SACCANI Jean-Luc	Vice-Président du Conseil Départemental – Canton de Faulquemont	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	SIMON Bernard
SCHULER Emmanuel	Canton de Saint-Avold	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
SIMON Bernard	Vice-Président du Conseil Départemental – Canton du Sarrebourg	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
SUCK David	Vice-Président du Conseil Départemental – Canton de Bitche	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	LORIA-MANCK Christelle
TACCONI Pierre	Canton de Metzervisse	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
WEIS Mathieu	Canton de Algrange	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
YAHIAOUI Romuald	Canton de Sarralbe	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

**POUR LE 2<sup>EME</sup> COLLEGE - REPRESENTANTES / REPRESENTANTS DES COMMUNES, SYNDICATS, EPCI ADHERENTS**

<u>NOM - Prénom</u>	<u>Fonctions – Collectivité adhérente</u>	<u>Présent</u>	<u>Excusé</u>	<u>Pouvoir le cas échéant à</u>
BERVEILLER Patrick	Maire de Kemplich	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
BOUR-BUR Sonia	Maire du Val de Guéblange	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
CHLOUP Roland	1 <sup>er</sup> Vice-Président de MATEC – Président de la CC Haut Chemin – Pays de Pange	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
FERRAU Dominique	Maire de Behren-lès-Forbach	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
GRIVEL Patrick	Maire de Laquenexy	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
HENRION François	Maire d'Augny	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
JACQUES Michel	Maire de Hoste	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
JACQUOT Bernard	Maire de Baronville	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
KLEIN Roland	Président de la CC de Sarrebourg – Moselle Sud	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
LORENTZ Maurice	Maire de Volmerange-les-Mines	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
PETIT Christian	Maire de Retonfey	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
ZINS Florence	Maire de Petit-Réderching	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Assistaient en outre :

M. Arnaud SPET, Directeur de MATEC ;

M. Jean-Michel LUDWIG, Secrétaire Général de MATEC.

**CA N°2022-01 : APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION DU 23 NOVEMBRE 2021**

Il est proposé d'approuver le compte-rendu de la séance du Conseil d'Administration qui a eu lieu le 23 novembre 2021 et dont un exemplaire a été adressé à chaque membre du Conseil d'Administration.

**Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité :**

- ☞ D'APPROUVER le compte-rendu de la séance du Conseil d'Administration de Moselle Agence Technique (MATEC) du 23 novembre 2021 tel qu'établi et transmis.

**CA N°2022-002 : COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2021**

Conformément à l'article 12 des statuts de Moselle Agence Technique (MATEC), le Compte Administratif (CA) et le Compte de Gestion (CDG) qui retracent les opérations comptables effectuées au cours de l'exercice budgétaire 2021 sont soumis à l'examen des membres du Conseil d'Administration.

En amont de la présente séance, chaque membre a ainsi été rendu destinataire d'un exemplaire du CA et de ses différentes annexes.

En application du principe de séparation des ordonnateurs et des comptables, le CA reproduit la comptabilité de l'ordonnateur, c'est-à-dire du Président de l'Agence, tandis que le CDG retrace celle de l'agent comptable en charge de MATEC.

Il est entendu que les données et résultats de ces deux documents doivent rigoureusement concorder.

L'exécution du budget fait apparaître les résultats suivants :

Section d'investissement :

- Dépenses de l'exercice .....	39 381,19 €
- Recettes de l'exercice .....	30 590,11 €
- Résultat de l'exercice .....	- 8 791,08 €
- Report de l'exercice antérieur en dépenses .....	8 705,00 €
- Restes à réaliser en dépenses .....	2 348,13 €
- Besoin de financement .....	- 19 844,21 €

Section de fonctionnement :

- Dépenses de l'exercice .....	1 925 019,65 €
- Recettes de l'exercice .....	1 918 757,70 €
- Résultat de l'exercice .....	- 6 261,95 €
- Résultat antérieur reporté .....	+ 561 854,00 €
- Résultat de fonctionnement cumulé .....	555 592,05 €

**Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité :**

- ☞ D'APPROUVER - hors de la présence de Monsieur le Président - le Compte Administratif relatif à l'exercice budgétaire 2021 en ce qu'il est rigoureusement conforme et concorde, en tout point, avec le Compte de Gestion dressé par Monsieur le Payeur Départemental ;
- ☞ DE DECLARER que le Compte de Gestion établi pour l'exercice 2021 n'appelle aucune observation ni réserve de sa part.

## CA N°2022-03 : AFFECTATION DU RESULTAT

Après détermination du résultat de fonctionnement issu du Compte Administratif adopté relatif à l'exercice budgétaire « 2021 », le Conseil d'Administration de Moselle Agence Technique (MATEC) est appelé à se prononcer sur son affectation.

Ces écritures comptables d'affectation interviennent sur l'exercice 2022.

Le Compte Administratif 2021 fait apparaître les résultats suivants :

### Section de fonctionnement :

- Résultat de l'exercice 2021.....	- 6 261,95 €
- Résultat antérieur reporté .....	+ 561 854,00 €
- Résultat de fonctionnement cumulé .....	555 592,05 €

### Section d'investissement :

- Résultat de l'exercice .....	- 8 791,08 €
- Reports de l'exercice 2020 .....	- 8 705,00 €
- Solde des restes à réaliser 2021 .....	- 2 348,13 €
- Besoin de financement .....	19 844,21 €

**Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité :**

☞ D'AFFECTER le résultat d'exploitation de l'exercice 2021 comme suit :

- Résultat d'exploitation au 31 décembre 2021 : EXCEDENT .....	555 592,05 €
- Affectation complémentaire en réserve (1068) .....	19 844,21 €
- Résultat reporté en fonctionnement (002) .....	535 747,84 €
- Résultat d'investissement reporté (001) : DEFICIT .....	17 496,08 €

## CA N°2022-04 : BUDGET PRIMITIF 2022

Conformément à l'article 12 des statuts de Moselle Agence Technique (MATEC), il appartient à son organe délibérant d'adopter le Budget Primitif (BP) de l'exercice « 2022 » dont le projet a été préalablement adressé à l'ensemble des membres du Conseil d'Administration.

Celui-ci s'équilibre globalement en dépenses et en recettes à 2 432 244 €, dont :

- Section de fonctionnement .....	2 305 248 €
- Section d'investissement.....	126 996 €
- TOTAL .....	2 432 244 €

Le Compte Administratif « 2021 » a été approuvé avant l'examen du projet de BP, ce qui permet à ce dernier d'intégrer d'emblée l'excédent constaté et ce, dans le respect des affectations des résultats de l'exercice clos adoptées.

### **En section de fonctionnement :**

#### **Dépenses :**

Pour l'année 2022, les charges de personnel ont été évaluées à 1 645 000 €.

Ce chiffre tient compte des effectifs actuels (29 agents) ainsi que de deux possibles recrutements complémentaires qui pourraient intervenir dans le courant de l'année s'il devait être nécessaire de conforter encore les effectifs de l'Agence pour faire face à son volume d'activité.

S'agissant des charges à caractère général, un crédit global de 527 500 € a été inscrit pour couvrir notamment les dépenses suivantes :

- Les différents marchés de location-maintenance passés par MATEC (matériels et logiciels informatiques, photocopieurs, traceurs, véhicules...);
- Les prestations de services liées à l'exercice de la compétence SATESE (Service d'Assistance Technique aux Exploitants de Stations d'Épuration) ;
- Les dépenses de gestion courante (frais de télécommunication, affranchissement, impressions, assurances...).

### **Recettes :**

Pour l'année 2022, les recettes de fonctionnement prévisionnelles attendues sont les suivantes :

1. La participation du Département de la Moselle, pour un peu plus de 600 000 €, qui se décompose comme suit :
  - 295 000 € au titre de sa contribution au financement de l'Agence ;
  - 195 000 € au titre d'un abondement de cette participation destiné à compenser les charges supplémentaires induites pour MATEC suite à l'intégration de juristes et à la constitution du pôle « Assistance juridique – Conseil aux Maires » au 1<sup>er</sup> janvier 2020 ;
  - 145 000 € au titre du financement du SATESE (Service d'Assistance Technique aux Exploitants de Stations d'Épuration).
2. Les cotisations des collectivités adhérentes, estimées à 435 000 € ;
3. Les prestations de services effectuées par MATEC évaluées à 580 000 € dont 90 000 € pour les missions à facturer au titre du SATESE ;
4. La participation de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse pour l'exercice de la compétence SATESE évaluée à 55 000 € ;
5. Le remboursement par le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de la Moselle (CAUE 57) des frais liés aux mises à disposition partielles du Directeur de l'agence (50 % de son temps de travail) et du Responsable du Pôle « Bâtiments » (10 % de son temps de travail) pour un montant total cumulé de 61 500 € ;
6. Les excédents de fonctionnement cumulés et reportés des exercices précédents pour un montant de 535 748 € au niveau de la section de fonctionnement.

### **En section d'investissement :**

#### **Dépenses :**

Outre les restes à réaliser de 2021 (2 350 €), des crédits nouveaux ont été prévus, ce qui porte les dépenses d'investissement prévisionnelles en 2022 à 126 996 €.

C'est un niveau élevé mais qui intègre le fait que l'Agence prévoit en 2022 l'achat ou le développement d'un logiciel de gestion et de suivi des dossiers pour faciliter et optimiser son organisation interne, l'historisation des dossiers, la production de statistiques...

#### **Recettes :**

Le volume prévisionnel des dépenses d'investissement étant conséquent, elles ne pourront être intégralement financées à partir des seules dotations aux amortissements (25 900 € en 2022).

Une subvention d'équilibre issue de la section de fonctionnement et calibrée à hauteur de 81 250 € pourrait ainsi s'avérer nécessaire et a été inscrite au projet de Budget Primitif.

**Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité :**

- ☞ D'APPROUVER en dépenses et en recettes le projet de Budget Primitif pour l'exercice 2022 tel que présenté par Monsieur le Président :
  - Au niveau du chapitre budgétaire pour la section de fonctionnement ;
  - Au niveau du chapitre budgétaire pour la section d'investissement.
- ☞ D'APPROUVER la constitution d'une provision de 3 596 € au titre de l'indemnisation des jours enregistrés sur les Comptes Epargne Temps (CET) des agents.
- ☞ D'AUTORISER Monsieur le Président à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution du budget voté.

**CA N°2022-05 : APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITES DE L'EXERCICE 2021**

Conformément à l'article 12 des statuts de Moselle Agence Technique (MATEC), il est proposé aux membres du Conseil d'Administration d'approuver le rapport d'activités de l'exercice 2021 dont un exemplaire sera déposé sur table le jour de la séance et qui sera également présenté lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

**Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité :**

- ☞ D'APPROUVER le rapport d'activités de MATEC pour l'année 2021 tel que présenté par Monsieur le Président ;
- ☞ D'AUTORISER Monsieur le Président à engager toute démarche et à signer tout document nécessaire à la diffusion de ce document.

**CA N°2022-06 : ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 2022**

Ainsi que le prévoit l'article 8 des statuts de Moselle Agence Technique (MATEC), il est proposé au Conseil d'Administration de fixer l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire qui sera organisée en 2022 comme suit :

1. Ouverture par Monsieur le Président ;
2. Désignation d'un secrétaire de séance ;
3. Approbation du compte-rendu de l'Assemblée Générale Ordinaire du 6 novembre 2021 ;
4. Présentation du rapport d'activités de l'exercice 2021 ;
5. Cotisations d'adhésion ;
6. Approbation des comptes 2021 et présentation du budget primitif 2022.

**Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité :**

- ☞ D'APPROUVER le projet d'ordre du jour pour la prochaine Assemblée Générale Ordinaire de MATEC à réunir en 2022 tel que présenté par Monsieur le Président et détaillé ci-avant.

**CA N°2022-07 : EVOLUTION DU TABLEAU DES EMPLOIS ET DES EFFECTIFS**

Le Conseil d'Administration est régulièrement appelé à modifier le tableau des emplois et des effectifs de Moselle Agence Technique (MATEC) pour l'adapter :

1. Au niveau d'activité de l'Agence et à l'évolution de son périmètre ou de son niveau d'intervention ;
2. Aux mouvements de personnel ou évolutions de carrière qui s'y attachent.

Il est proposé de modifier le tableau des emplois et des effectifs de MATEC comme suit, pour ce qui concerne les supports de poste relevant de la filière technique :

Grades de la Fonction Publique Territoriale		Cat.	Effectif Budgétaire	Effectif en poste	Effectif en détachement, dispo. ou mise à dispo.	Proposition(s) de création ou suppression de postes	Nouvelle situation
<b>EMPLOIS PERMANENTS</b>	<b>Filière Technique</b>		<b>21</b>	<b>14</b>	<b>1</b>	<b>3</b>	<b>24</b>
	Ingénieur en chef	A+	1	1			1
	Ingénieur principal	A	2	2			2
	Ingénieur	A	8	7		3	11
	Technicien principal de 1ère Cl.	B	1				1
	Technicien principal de 2ème Cl.	B	3	1			3
	Technicien	B	4	2	1		4
	Adjoint technique	C	2	1			2
<b>TOTAUX SUR EMPLOIS PERMANENTS</b>			<b>34</b>	<b>22</b>	<b>1</b>	<b>3</b>	<b>37</b>

Les trois postes supplémentaires à temps complet proposés au grade d'ingénieur territorial visent – à défaut de pouvoir éventuellement être pourvus par des agents titulaires – permettre d'envisager la pérennisation de compétences actuellement présentes à MATEC au travers de :

- La stagiairisation d'un agent contractuel travaillant à MATEC depuis plus de 3 ans et venant de réussir le concours d'ingénieur territorial organisé en 2021 ;
- La possibilité de proposer des Contrats à Durée Déterminée de 3 ans à deux agents recrutés fin 2020 – début 2021, d'une part, à une architecte et, d'autre part, à un titulaire d'un master en mécanique – énergétique.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Vu les articles 12 et 14 des statuts adoptés par l'Assemblée Générale de MATEC le 4 février 2017 ;

Vu la délibération n°2021-20 du Conseil d'Administration en date du 23 novembre 2021 modifiant le tableau des emplois et des effectifs de MATEC ;

**Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité :**

- ☞ D'APPROUVER les créations, à compter du 1er mars 2022, de trois emplois permanents supplémentaires à temps complet au grade d'ingénieur territorial ;

- ☞ D'ADOPTER le tableau des emplois et des effectifs de MATEC modifié qui en résulte pour tenir compte de ces évolutions ;
- ☞ DE PREVOIR au budget de MATEC les crédits nécessaires à la mise en œuvre de ces mesures ;
- ☞ D'AUTORISER Monsieur le Président à engager toute démarche et à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre des présentes.

\*\*\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h10